



Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240329-DEL2120240328-DE

## Evolution des partenariats financiers pour la construction d'un complexe sportif à Coët Mousset

DEL21\_2024\_03\_28

En exercice : 20  
Présents : 16  
Votants : 20

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE DE MASIN Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : PROD'HOMME Anne-Sophie, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie.

**Pouvoirs** : PROD'HOMME Anne-Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn, LE CAPITAINE Anne Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas, ANN Véronique donne pouvoir à PURENNE Myriam, PENNANEAC'H Mélanie donne pouvoir à BOULOUARD Eric.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

La commune de Languidic a pour projet de construire un complexe sportif répondant aux besoins de la Commune sur le site du futur quartier intergénérationnel de Coët Mousset.

Cet équipement permettra également le développement du sport-santé en partenariat avec les acteurs médicaux et paramédicaux de la Commune et en cohérence avec son positionnement à proximité du futur EHPAD et des résidences seniors.

Au-delà des enjeux purement sportifs, les différentes composantes de la salle (hall d'accueil, club house, ...) pourront également être mis à profit en tant que tiers-lieux et accueillir des manifestations culturelles propres à animer socialement le nouveau quartier.

Conformément aux enjeux de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, le projet intègre un plan de renaturation des espaces artificialisés présents aux abords du complexe sportif, afin de compenser l'artificialisation des sols que cette construction implique.

Le démarrage des travaux de construction du complexe sportif de Coët Mousset est prévu pour Mai 2024. Le chiffrage APD réalisé par la maîtrise d'œuvre et actualisé conformément aux évolutions des coûts de construction et des contours du projet, s'élève désormais à 6 675 173 € HT.

La recherche de partenaires financier est ainsi déterminante pour la réalisation du projet et la Commune souhaite solliciter l'accompagnement de la Région Bretagne, au titre de la campagne Bien vivre partout en Bretagne, ainsi que celui de l'Agence Nationale du sport au titre de la campagne 5000 terrains de sport 2024-2026, en complément des financements sollicités ou qui restent à solliciter auprès d'autres partenaires institutionnels tels que l'Etat, le Département, et Lorient Agglomération.

L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée : au regard du cout total du projet, des subventions sollicités auprès des différents partenaires institutionnels, il est proposé de valider les caractéristiques du plan de financement ci-dessous et de solliciter les subventions afférentes, notamment auprès de la Région Bretagne et de l'Etat.

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €)		
Construction	6 404 673	État (DSIL 2024)	250 000	3.75%
		Etat (ANS 2024)	1 335 035	20%
Panneaux photovoltaïques	270 500	Région – BVEB (max 20%)	1 335 035	20%
		Département (aide exceptionnelle)	1 000 000	14.98 %
		Département (PST2024)	150 000	2.25%
		EPCI (fonds de concours 2023)	100 000	1.49 %
		EPCI (fonds de concours 2024-2026)	349 000	5.23%
		EPCI (aide exceptionnelle)	400 000	5.99 %
		<b>Autofinancement</b>	1 756 103	26.31%
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 675 173</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 675 173</b>	<b>100%</b>

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels, telles que reprises le tableau ci-dessus.

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
- Vu** la campagne « Bien vivre partout en Bretagne » ;
- Vu** les autres programmes de financement de l'Etat et notamment ceux de l'Agence nationale du sport ;
- Vu** les programmes de financement de Lorient Agglomération
- Vu** la délibération du 18 décembre 2023 portant sur le projet et les partenariats financiers envisagés pour la construction du complexe sportif de Coët Mousset ;

➤ **VALIDE** les caractéristiques et le plan de financement prévisionnel de l'opérations précitée et autorise M. Le Maire à solliciter les subventions afférentes.

ADOPTÉ : à 14 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

Fait à LANGUIDIC le 29 mars 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL